

LOI DE DYNAMITAGE DE LA FONCTION PUBLIQUE !



Quarante ans que les fonctionnaires et la fonction publique sont les cibles des libéraux. Quarante ans de dénigrement contre des fonctionnaires et des services publics présentés comme rigides et inadaptables au monde moderne. Quarante ans qu'ils s'échinent à réduire les moyens de fonctionner des services publics pour démontrer leur inutilité.

Ce projet de loi n'est pas seulement la casse du statut de la fonction publique, c'est le service public offert à la privatisation et la marchandisation, comme le furent les services publics de l'eau, de l'énergie, du transport, de la poste ou comme ils l'envisagent pour les aéroports, comme le seront peut-être demain d'autres services essentiels à la population.

En brisant le statut des fonctionnaires, repère pour l'ensemble des salarié.es, c'est à un pôle de résistance à cette marchandisation que l'on attaque. Le statut, n'est pas un privilège, il est la garantie de l'accès égalitaire de toutes et tous aux biens publics, il est un barrage au clientélisme de nos employeurs. C'est le statut qui empêche la multiplication des Benalla, véritables privilégiés par le fait du Prince.

« Mais non, on ne touchera pas au statut des fonctionnaires déjà en place » nous dit-on. La même promesse a été faite aux fonctionnaires de France Télécom avant sa privatisation. Qu'en est-il résulté ? 60 suicides, des milliers de départs « volontaires » sous la pression mortifère d'un management qui affirmait : « Je ferai les départs d'une façon ou d'une autre, par la fenêtre ou par la porte » (Didier Lombard, ex PDG de France Telecom).

Ce projet de loi prépare à l'échelle de toute la fonction publique le plan qui a été mis en place à France Telecom. 120 000 suppressions de poste pour les trois ans qui viennent, privatisation ou mise en concurrence de pans entiers du service public et logique de rentabilité pour les services non-privatisés, voilà le sens de cette loi.

C'est pourquoi nous devons lutter et gagner contre cette loi !

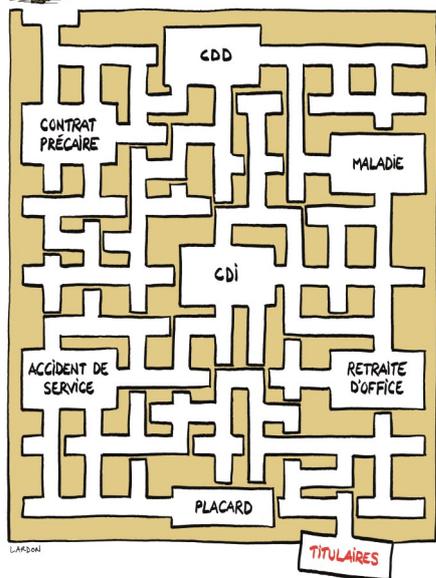
« TRANSFORMER ET SIMPLIFIER LE CADRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR UNE ACTION PUBLIQUE PLUS EFFICACE » ?



Pourtant ce qu'ils veulent, c'est :

- tous les emplois des collectivités de moins de 1000 habitants, soit 75% des communes françaises, et tous les emplois à temps non complets inférieurs à 50% de toutes les collectivités qui pourront être recrutés en CDD.
- la généralisation de l'évaluation et du paiement au mérite de tous ces précaires, et des fonctionnaires. La boucle est bouclée. Les CAP n'étant plus saisies, c'est l'opacité et les passe-droits assurés.
- le « contrat de projet », absence de durée connue au départ, pour un maximum de 6 ans toutefois, non CDIables, non titularisables. La précarité instituée !
- pour encadrer ces contractuel.les, des contractuel.les. Le projet de loi facilite le recrutement de contractuel.les sur des postes de cadres.

Aujourd'hui les « contractuel.les » occupent près de 30% des postes... Et demain ?



« TRANSFORMER ET SIMPLIFIER » LE STATUT ?

NOUS REPONDONS PRECARITE DECUPLEE !

« FAVORISER LA MOBILITE ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

DES AGENTS PUBLICS ?

Pourtant ce qu'ils veulent, c'est :

- « faciliter » ou « imposer » la **mobilité** par la **portabilité du CDI**, par la « **rupture conventionnelle** » y compris pour les fonctionnaires, par le **détachement d'office du fonctionnaire sur un CDI** en cas de « **restructuration** »,
- Dessaisir les **CAP** de leur rôle en matière de mobilité et de mutation,
- Modifier le volume d'heures du **compte personnel de formation** sans que l'on sache si



« FAVORISER » LA MOBILITE ?

NOUS REPONDONS FIN DES SERVICES PUBLICS ET DU STATUT DE FONCTIONNAIRE

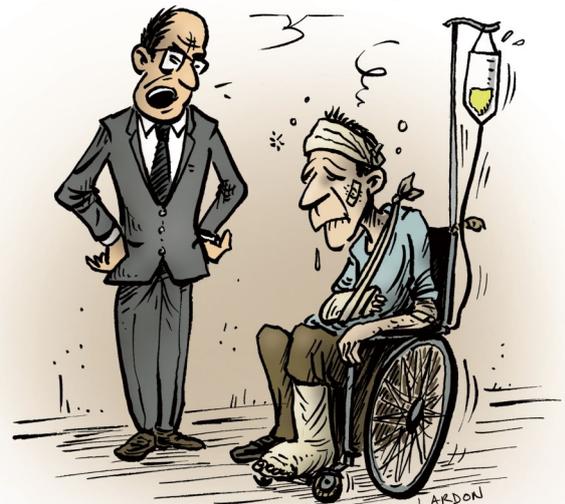


« SIMPLIFIER ET GARANTIR LA TRANSPARENCE ET L'EQUITE DU CADRE DE GESTION DES AGENTS PUBLICS » ?

Pourtant ce qu'ils veulent, c'est :

- « **harmoniser le temps de travail** » par l'application des 1 607 heures **MINIMUM** par an. C'est maintenant que la loi le prévoit. Pourtant en 2015, quand JR Lecerf nous a supprimés 10 jours de repos, c'était sous prétexte qu'il était illégal de travailler moins... Il nous encore menti ?!
- **recours aux CDD encouragé**. Résultat : une progression du clientélisme et de plus en plus de collègues soumis à la précarité!
- « réforme » du **cadre déontologique** dans le cadre de mobilités entre le public et le privé. Résultat : l'actualité est fournie d'exemples de pantoufage mettant en évidence des conflits d'intérêts, au détriment du service public, au profit des entreprises privées !
- « favoriser » la **participation des employeurs à la protection sociale complémentaire**. Résultats : détricotage de la sécurité sociale, mise en place la journée de carence, contrainte des financements des collectivités territoriales... et ils voudraient nous faire croire qu'ils s'intéressent à notre santé ?
- enfin et surtout « **réformer la médecine de prévention** » : on sait ce que ça veut dire ! Dès qu'ils réforment ou modernisent c'est des droits en moins

C'EST À C'HEURE LÀ QUE VOUS ARRIVEZ ?!



«SIMPLIFIER ET GARANTIR LA TRANSPARENCE»

NOUS REPONDONS...

**CLIENTELISME ACCRU, CONFLIT D'INTERET,
TEMPS DE TRAVAIL AUGMENTE
ET SANTE EN DANGER !**

« RENFORCER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE » ?

Et pour eux, c'est juste :

- un « dispositif de signalement des faits relevant du harcèlement sexuel » (et des sanctions ?),
- un « plan d'action pluriannuel pour garantir l'égalité réelle » avec possibles sanctions financières ,
- un « plan d'action obligatoire pour l'égalité genrée d'avancement de grade sans obligation de résultat,
- la « journée de carence » annulée avant le début du congé maternité et maintien des primes pour les congés liés à la parentalité,
- pour les agent.es en disponibilité pour élever un enfant, maintien des droits à avancement de grade, pour un maximum de 5 ans dans une carrière ,
- pour les agent.es en congé parental, maintien des droits à avancement d'échelon la première année uniquement, mais sans aucune prise en compte pour la retraite,
- les agent.es en situation de handicap pourraient bénéficier d'aménagements lors de concours et examens.



Si l'on constate des avancées, notamment pour les femmes. Elles ne sont pas à la hauteur des enjeux : revenus inférieurs de 200 euros en moyenne, 70% des contrats précaires et 90% des temps partiels sont féminisés, retraites inférieures de 40%, violences sexistes et sexuelles récurrentes...

Le développement des emplois précaires va principalement impacter les femmes, dégradant encore leurs conditions d'emploi et de vie.

« RENFORCER L'ÉGALITÉ » ?

NOUS REPONDONS QUE LES MODESTES AVANÇÉES NE COMPENSERONT PAS LES ENORMES RECLS DE L'ENSEMBLE DU PROJET !

« PROMOUVOIR UN DIALOGUE SOCIAL PLUS STRATÉGIQUE ET EFFICACE DANS LE RESPECT DES GARANTIES DES AGENTS PUBLICS » ?

Pourtant ce qu'ils veulent, c'est :

- la fusion des CHSCT et des CT dans un Conseil Social Territorial. C'est la fin de la priorité donnée à la préservation de la santé et de la sécurité des agentEs. C'est aussi beaucoup moins de représentants du personnel pour faire le travail.
- le remplacement des Comités Techniques par des Comités Sociaux Territoriaux, instances étrangement proche des CSE du privé instaurés dans le cadre de la casse du code du travail, aux champs d'intervention « stratégiques ». C'est la fin de la saisine des CT sur nos préoccupations précises, concrètes et quotidiennes.
- la suppression du rôle des CAP en matière de mutation, de transfert, de mise à disposition, d'avancement de grade et de promotion interne.
- le renforcement de la négociation collective, l'article 4 du projet de loi pourrait ouvrir la porte à des accords locaux dérogatoires à la loi voire dérogatoires au statut. C'est la « loi travail », transposée dans la Fonction publique, c'est la porte ouverte à la casse généralisée du statut, par ordonnance.
- La remise en cause du droit de grève : Après le passage au Sénat et l'examen du texte en commission mixte, les parlementaires ont décidé d'aggraver encore les dispositions prévues par la loi en remettant en cause gravement le droit de grève : c'est la fin de la grève à « l'heure indivisible », et pour faire grève nous devons prévenir plusieurs jours avant. C'est donc moins d'outil pour faire pression, moins de moyens pour nous faire entendre.

« PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL » ?

ILS VIDENT LES INSTANCES REPRESENTATIVES DE LEURS PREROGATIVES !

SUD Collectivités Territoriales ne s'arc-boute pas sur des services publics et un statut de fonctionnaire mythifiés, dans une logique corporatiste éculée. **Les revendications que nous portons pour les services publics, nous les portons pour l'ensemble du monde du travail, pour l'ensemble de la société...**

En effet, malgré l'existence de la Fonction publique territoriale depuis 30 ans, le service public est de moins en moins rendu, et de moins en moins bien, au détriment de l'ensemble de la population.

Les dégradations des conditions de travail s'amplifient, les arrêts maladie et les accidents du travail en sont la première expression, la précarité explose, les inégalités femmes/hommes et des travailleurs porteurs de handicap se creusent, les traitements stagnent...

NOUS REVENDIQUONS :

- **des services publics élargis**, totalement soustraits à la logique du profit, notamment en terme de santé, de transports, d'éducation, de banque, de services à la population dans la proximité, d'eau et d'environnement... accessibles partout,
- **un statut conforté**, protecteur au quotidien, permettant de répondre aux besoins sociaux, de faire disparaître la précarité au travail et de nos vies, luttant contre tous les clientélismes, permettant des déroulements de carrières strictement égaux entre femmes et hommes, entre « valides » et « porteurs de handicaps »,
- **des instances de représentation des personnels où l'expression des agent.es pourrait, par véto bloquer un projet contraire à leurs intérêts et à ceux des populations.**
- **des traitements permettant de vivre** (augmentation de 400 euros tout de suite, et pas un traitement en dessous de 1700 euros net), dans l'égalité totale et réelle,
- **une diminution massive du temps de travail** (32h vers les 28h, afin de résorber le chômage) permettant de travailler toutes et tous,
- **une médecine préventive de proximité et de qualité**, améliorant nos postes et nos conditions de travail, répondant aux « petits » accidents quotidiens comme à l'usure profonde de nos corps et de nos esprits,
- **la retraite à 60 ans maximum**, et moins pour les métiers pénibles, avec des pensions au moins équivalentes au dernier traitement.
- **des sanctions fortes** contre les employeurs « indéliçats », autant en termes de non-respect du statut, de conditions de travail et de santé, d'égalité professionnelle...
- **la fin de tous les cadeaux fiscaux** et notamment le CICE, les baisses de cotisations patronales, la flat tax,

NOUS REVENDIQUONS AUSSI

- **la mobilisation des moyens financiers nécessaires au fonctionnement des services publics**, par l'impôt, un impôt « juste », progressif, taxant fortement les entreprises qui font d'énormes bénéfices,
- **un grand débat public**, avec l'ensemble de la population, pour décider ensemble des services dont nous avons besoin, des moyens de les financer.



syndicat SUD des personnels du Département du Nord

